

# RECOLOGNE



les infos municipales

N° 55

Novembre 2016



## SOMMAIRE

- Retro
- Le mot du Maire
- Un peu d'histoire
- Les associations
- Inscription fête de Noël
- En bref
- Comité des fêtes
- Etat civil
- Le papier se laisse écrire
- Les infos pratiques
- Voyage en Alsace
- Soirée Beaujolais nouveau
- Info en images

DU DOUBS

Commune de Recologue

ARRONDISSEMENT

de Besançon

CANTON

d' Cludeux

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 1921

OBJET :

Care sur les chiens.

L'an mil neuf cent vingt un, le cinq décembre, le Conseil municipal de la commune de Recologue, étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Vernerey Eugène Maire pour la session ordinaire du mois de

Etaient présents : MM. Regnier, Demolombe, Voillet, Jardin, Courroy, Ferrin.

Absents : MM. Barberet, Briponcy, Baulard

NOTA. — Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le \_\_\_\_\_, que la convocation du Conseil avait été faite le \_\_\_\_\_ et que le nombre des membres en exercice est de \_\_\_\_\_  
(Exécution des articles 48, 50 et 56 de la loi du 5 avril 1884.)

LE MAIRE,

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. Demolombe Charles ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Le maire invite le conseil à délibérer pour fixer la nouvelle taxe sur les chiens. Il rappelle que les chiens sont classés en deux catégories :

La première comprend les chiens d'agrément et les chiens de chasse.

La deuxième catégorie comprend les chiens de garde.

En conséquence le conseil fixe les taxes comme suit :

chiens de la première catégorie : 10 francs.

chiens de la deuxième catégorie : 5 francs.

Fait et délibéré le an, mois et jour susdits.

ont signé : Tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le maire  
E. Vernerey

*Vu pour réception  
Besançon le 18 Décembre 1921*

*L. Briponcy*

## Le mot du Maire

### Etat d'avancement de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La phase dédiée aux études s'est achevée....

L'arrêt de projet, intervenu lors du conseil municipal du 14 octobre dernier, a officialisé l'entrée de notre projet de PLU dans sa phase administrative.

**Les étapes à venir sont les suivantes :**

- **La consultation des services.**  
Les administrations associées à la procédure de PLU (Direction Départementale des Territoires (DDT), le Conseil Départemental, la chambre d'agriculture, le SCOT...) ont 3 mois pour émettre un avis sur le dossier PLU arrêté, au titre de leurs compétences.
- **L'enquête publique.**  
A l'issue des 3 mois de consultation, vers janvier 2017, l'enquête publique d'un mois minimum s'organise.  
Un commissaire enquêteur est nommé par le tribunal administratif pour étudier les demandes des particuliers vis-à-vis du projet de PLU.  
A la fin de cette enquête, vraisemblablement en mars 2017, le commissaire a un mois pour donner son avis sur l'ensemble des remarques formulées.
- **L'approbation du PLU**  
Le Conseil Municipal délibère sur le PLU définitif après avoir modifié le projet pour tenir compte des avis du commissaire enquêteur et des administrations.  
Suite à cette approbation, le préfet vérifie la légalité du PLU qui devient alors opposable aux demandes de permis de construire.  
Ce sont les règles du PLU qui s'appliquent désormais à toutes nouvelles demandes de permis de construire, déclarations de travaux et permis d'aménager.

## Un peu d'histoire...

Les prochains travaux de rénovation de la mairie m'ont amené à me pencher sur l'origine de ce bâtiment.

La partie « mairie » de l'immeuble date de 1831. Elle fut ajoutée à la cure, dans le jardin de celle-ci du côté de la « grande rue ». Une pièce au rez-de-chaussée sert de dépôt pour les pompes à incendie et une autre à l'étage accueille les réunions du conseil municipal.

La partie « cure » fut construite à partir de 1745. La première pierre fut posée le 28 juin. C'est le curé Amidey qui l'a fait construire, à ses frais. C'est lui qui fut aussi à l'origine de la construction de l'église de Recologne (1743 – 1745 ; la première messe fut dite le 29 mai 1745, mais l'église ne fut consacrée qu'en 1756). Il s'y installera le 1<sup>er</sup> janvier 1749. Si l'existence d'un ancien presbytère est avérée près de l'église, son emplacement reste cependant inconnu.

Le presbytère comprend 2 bâtiments :

Une grange – étable (peut-être l'actuelle salle communale ?) pour abriter le grain, la paille et le bois, quelques bêtes ainsi qu'un cheval, nécessaire pour aller dans les villages voisins de Franey et Chevigney, qu'il desservait aussi.

Une grande bâtisse en pierres pour le logement comprenant la cuisine, le poêle et le cabinet (bureau) du curé ainsi qu'un vestibule et un autre bureau donnant sur la cour. Au 1<sup>er</sup> étage se trouvent 3 chambres. Un grenier et une cave complètent l'ensemble. Au-dessus de la porte extérieure de la cave, une pierre avec un écusson et une date : 1750, étonnant sur un bâtiment antérieur à cette date ! Côté est, un jardin clos dans lequel se trouve un puits, encore visible de nos jours.



Les archives de la cure et de la mairie relatent de nombreux travaux aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, mais ils ne concernent que l'entretien du bâtiment. En 1793, par exemple, Pierre Peruche, menuisier à Noiron, intervient sur la charpente et pose deux nouvelles fenêtres.

En 1794, la cure est abandonnée par le curé Pierre Hubert Renaud. Elle sera attribuée à un ancien juge de paix, Lebaut. Le conseil municipal s'y réunira aussi. Et le rez-de-chaussée servira même d'école. La cohabitation ne fut pas toujours sereine, mais cela fera l'objet d'un autre article. En 1803, un prêtre sera de nouveau nommé à Recologne (Pierre Claude Gras). La cure sera alors occupée par les prêtres successifs jusqu'en 2008, année du décès du Père Paul Vauthier, dernier curé ayant résidé à Recologne.

ASSOCIATION  
"RécréAction"  
25170 Recologne

Activités à la salle  
de convivialité

N'hésitez pas à participer aux activités, à en parler...

N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos idées, vos suggestions et de votre disponibilité. C'est par l'échange que nous arriverons à dynamiser nos villages et à y rendre la vie plus agréable.

## ACTIVITES MANUELLES POUR ADULTES ET JEUNES

Le vendredi de 14 heures à 17 heures

## ANGLAIS

Le mardi de 17 h 45 à 19 h 15 : Venez consolider votre anglais

Le samedi de 10 à 11 heures : Collégiens et lycéens.

N'hésitez pas à nous contacter à la salle COURVOISIER à RECOLOGNE .

Pour plus d'infos, contactez DENISE GRIVET au 03 81 58 12 15.

# ASR

Résumé de l'AG du 14 octobre 2016

La saison 2015-16 a connu quelques perturbations : la baisse des effectifs en septembre 2015 laissait entrevoir un déficit de 3000 euros en juin. La suppression d'une séance de step, la réduction des cours de zumba, la fin des activités en mai et l'organisation d'une soirée ont permis de terminer l'année avec un budget à l'équilibre. Les préinscriptions en juin devraient permettre de mieux prévoir le nombre de séances à programmer pour les années à venir.

Les activités de toutes les sections qui sont la gym-step-zumba, le yoga et le tennis se sont finalement bien déroulées et le bilan financier de l'association reste dans le vert. Pour plus de détails , vous pouvez consulter le site de l'association .

En fin d'assemblée générale, la Présidente , Emmanuelle ARNOUD a remercié Mireille ROBERT, démissionnaire, pour les 12 années passées au bureau de l'association en tant que trésorière et responsable de la section gym. Elle sera remplacée par Marie BERGER.

Après cloture de la séance, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié dans la bonne humeur.

## Inscription des enfants à la fête de Noël

Comme indiqué dans le numéro 50 de l'info municipale, et parce que de nombreux cadeaux n'ont pas été réclamés ces années dernières, les familles devront inscrire leurs enfants à la fête de Noël qui aura lieu le 13 décembre 2016 à la salle polyvalente de Recologne, à partir de 18 heures.

PARENTS : Nom

Prénom

Téléphone :

Adresse : N°

Rue :

Code Postal : 25170

Ville : RECOLOGNE

ENFANTS :

Depuis l'âge de 1 jour jusqu'à la fin de la scolarité en classe primaire .

NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole Fréquentée	Classe Fréquentée

**A déposer en mairie avant le 20 novembre 2016.**

Faites-le savoir autour de vous ; il serait navrant que le Père Noël oublie des enfants !

# EN BREF

## Dates à retenir :

**Le 11 novembre 2016:** Cérémonie au monument aux morts à 11 h 30.

**Le vendredi 18 novembre 2016 à 19 heures :** Soirée beaujolais nouveau à la salle polyvalente.

**Dimanche 27 novembre 2016 à 17 heures :** concert spécial Noël par les Marchands de bonheur pour fêter les 20 ans de l'association pour la restauration de l'église, à l'église de Recologne. Entrée gratuite, corbeille à la sortie.

**Le samedi 3 décembre 2016 :** L'association les 5 doigts de la main vous invite à son marché de Noël à la salle polyvalente de 9 h à 12 heures.

**Le dimanche 11 décembre 2016 :** Visite des marchés de Noël en Alsace.

**Le mardi 13 décembre 2013 à 18 heures :** Fête de Noël à la salle polyvalente pour les enfants.

**Le dimanche 29 janvier 2017 :** Repas des anciens à la salle polyvalente.

## LA MAIRIE a déménagé à l'ancienne école

Pendant les travaux, la mairie a déménagé dans l'ancienne école au n° 1 rue des Vergers. Les horaires restent inchangés

## LA PROCHAINE FETE DE NOEL :

Pour la fête de Noël, le Comité des fêtes offre l'animation et la commune offre un cadeau aux enfants jusqu'à la fin du primaire. Depuis plusieurs années 35 % des cadeaux ne sont pas réclamés. Pour éviter ce gaspillage, les enfants devront être inscrits pour pouvoir participer à la fête de Noël et avoir un cadeau. Comme l'année dernière, un bulletin d'inscription est dans cette info, merci de le déposer en mairie avant le 20 novembre 2016.

## MAISONS FLEURIES 2016 :

C'est la maison de Mr et Mme Hubert COULON qui termine en première position. On trouve ensuite les maisons MOLLET, RUFFION, NIEHOFF, MARTIN et CRISTINA . Un grand merci à tous pour leur participation à l'embellissement du village. (photo en couverture)

## RECENSEMENT :

Le recensement aura lieu à Recologne du 19 janvier au 18 février 2017. Il y aura deux agents recenseurs pour la commune, ils devront vous présenter leur carte officielle avec photo. Cette démarche est uniquement statistique et confidentielle, merci de leur réserver un bon accueil. **Si vous êtes disponible pendant cette période, vous pouvez adresser à la mairie votre candidature à la fonction d'agent recenseur.**

## BOULANGERIE :

Depuis le 26 avril 2016 la boulangerie est de nouveau ouverte. Bruno et Virginie originaires du Haut Doubs vous accueillent tous les jours sauf le lundi. Ils ont deux enfants Lola et Manon. Toute la fabrication est faite sur place et ils veulent promouvoir l'artisanat et le commerce de proximité. Ils inviteront prochainement les enfants des écoles pour leur apprendre toutes les étapes de la fabrication du pain, des viennoiseries et des pâtisseries. (voir photo en couverture).

### POUBELLES - POUSSETTES ET FAUTEUILS ROULANTS

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !! Quand le trottoir est étroit les poubelles empêchent la libre circulation des poussettes et des fauteuils roulants

L'ASSOCIATION LES 5 DOIGTS DE LA MAINS organise le 3 décembre 2016 un marché de Noël à la salle polyvalente de 9 à 12 heures : Vente sur commande de sapins de Noël, de chocolats (commander à [les5doigtsdelamain25170@gmail.com](mailto:les5doigtsdelamain25170@gmail.com) avant le 15 novembre). Vente également d'articles de Noël fabriqués par les enfants des écoles. Les bénéfices serviront à aider au financement des sorties scolaires.

### LES ANNONCES ET LES RAPPELS

#### LES DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines envahissent la place des Tilleuls et les abords de l'école. Pour éviter cette pollution, nous vous proposons deux solutions :

- Vous pouvez aller avec vos animaux en pleine nature, **en-dehors** du village .
- Si vous êtes dans le village, vous devez ramasser les déjections.

#### LES PETITS RAPPELS

Plusieurs habitants de la commune se plaignent des **QUADS**. Il est rappelé que ces véhicules à moteur doivent respecter le code de la route et doivent ralentir quand ils croisent des piétons.

Une place de parking pour les personnes handicapées a été créée devant la mairie, merci de la laisser libre si vous n'êtes pas handicapé.

Les trottoirs sont réservés aux piétons; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.

#### TENNIS DE TABLE :

Le club de tennis de table de LAVERNAY recrute des joueurs pour la saison qui a commencé en septembre 2016 . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

#### ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE :

L'association fête cette année ses 20 ans. A cette occasion, elle vous invite à une soirée spécial Noël animée par les Marchands de Bonheur le 27 novembre 2016 à 17 heures, à l'église de RECOLOGNE.



# Mieux vivre à Recologne

**Lundi 14 juillet 2016** : Malgré un temps incertain, le traditionnel concours de boules (challenge Claude Lambert) s'est déroulé place des tilleuls. 24 équipes se sont affrontées entre les averses et dans la bonne humeur. Des bons d'achat chez les commerçants de Recologne ont récompensé les vainqueurs. Les 2 coupes sont pour la deuxième année consécutive chez Christophe à Besançon et chez Fabrice à Recologne. ( photo en couverture)

**Mardi 2 Août 2016** : Dans le cadre des Estivales de Saône, le concert de DIMONE a enchanté de nombreux spectateurs dans le parc du Château. Une expérience à renouveler avec la CCVM et la mairie.

**Vendredi 18 novembre 2016** : soirée Beaujolais nouveau, à partir de 19h, à la salle communale. Vous pourrez, comme les années précédentes, venir déguster - avec modération - le cru 2016 de Daniel Rampon. Assiette comtoise, fromage, dessert et café. Pour une meilleure organisation, merci de vous annoncer - surtout si vous deviez venir en groupe - chez Monique NANN au 03 81 58 11 37, avant le mardi 15 novembre midi.

**Dimanche 11 décembre 2016** : Nous organisons une visite de marchés de Noël en Alsace ; il reste encore quelques places : un bulletin d'inscription est dans ce numéro.

**Mardi 13 décembre 2016** : A la salle communale, à 18h, spectacle présenté aux enfants par l'association ANORME de Besançon avec le spectacle BOU ET LES 3 ZOURS , suivi de l'arrivée du Père Noël et de la distribution des cadeaux offerts par la commune.

**Dimanche 29 Janvier 2017** : Repas des aînés à la salle polyvalente .

Certains n'hésitent pas à me comparer à un Président bien connu : les manifestations organisées par le comité des fêtes en 2016 ont toutes été bien arrosées. Pour 2017, je ferai le maximum en invitant le beau temps pour nos manifestations.

Je vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes en me contactant (06 88 02 47 21 ).

Daniel MEYER

## ETAT CIVIL 2016

### Naissances :

DUBOIS VALENTIN Charlotte Gwenola Marie Sophie

ROUSSEAUX Théo Romain

MAUVAIS Théodore Thomas Olivier

CHATELAIN Clément Hervé Daniel

DE BLEECKERE Mathilde

GUINOT Gustave Pierre Serge

### Mariage :

ENGGASSER Matthieu et BRUCKERT Emilie

### Décès :

COULON Geneviève 09/09/2016

REGNIER André 24/09/2016

A Monsieur le Directeur,  
De la Presse Bisontine  
25503 MORTEAU CEDEX

Permettez-moi de vous faire part de ma surprise quand j'ai appris en lisant le dernier numéro de la Presse Bisontine que la taxe d'habitation avait augmenté sur la commune de Recologne de 140.32 % entre 2010 et 2015. Vos commerciaux de l'information devraient quelque peu réfléchir avant de publier de tels chiffres : ils comparent le prix des choux de 2010 avec le prix des langoustines fraîches de 2015. Il me semblait qu'un journaliste était responsable de ses écrits et qu'il était tenu de les vérifier avant leur publication, mais j'ai bien l'impression que c'est une espèce en voie de disparition et que cette profession disparaît peu à peu au profit justement de commerciaux de l'information qui aiment vendre du papier noirci. Peu importe le contenu.

Premièrement, votre tableau classe la commune de Recologne dans les communes du grand Besançon : ce doit être encore un scoop à la noix que j'ignore totalement. Merci pour l'information.

Il faut donc que je vous informe que depuis la suppression de la taxe professionnelle, la part départementale de la taxe d'habitation a été transférée aux communes pour compenser la perte de la taxe professionnelle. Ceci dit, rien n'a changé pour le contribuable et il n'a pas été matraqué à 140 % à cette occasion. La commune y a déjà laissé à cette époque quelques plumes, mais c'est un autre débat.

Si l'on veut faire une comparaison honnête et intelligente de la taxe d'habitation entre 2010 et 2015, il faut prendre pour 2010 la part communale et départementale de la taxe d'habitation (35208 + 48525 = 83.733 €) et la part communale de la taxe d'habitation 2015 (93.257 euros).

Pour calculer l'augmentation de la dite taxe (9524 €) il faut donc appliquer la formule suivante : 
$$\frac{9524 \times 100}{83733} = 11,37 \% \text{ si l'assiette est constante.}$$

Dans cette même période la base de calcul est passée de 613381 € à 823027 € (je ne vous l'apprends pas car vous le savez très certainement : augmentation de la valeur cadastrale et nouvelles constructions). La différence d'assiette est de 209646 € ce qui entraîne un pourcentage d'augmentation de l'assiette durant cette période de

$$\frac{209646 \times 100}{613381} = 34.18 \% \text{ d'augmentation d'assiette}$$

Il faut donc réduire d'autant l'augmentation de la taxe d'habitation brute :

$$11,37 - (34.18 \%) = 7.48 \% \text{ d'augmentation réelle de la taxe.}$$

Il faut noter que durant cette période le conseil municipal n'a voté qu'une seule augmentation des taxes de .....1% .

Au lieu d'utiliser le coefficient d'augmentation d'assiette, nous pourrions refaire le même calcul avec l'augmentation du nombre d'habitants.

Une troisième solution beaucoup plus simple consiste à comparer les deux feuilles d'imposition.

Les différentes méthodes de calcul donnent un résultat toujours inférieur à dix pour cent. Si mes explications vous semblent compliquées, je peux passer dans vos locaux en faire la démonstration à vos collaborateurs au tableau blanc ou noir comme il vous plaira.

Je vous remercie de bien vouloir faire paraître dans son intégralité ce courrier dans votre prochain numéro au titre du droit de réponse. Je vous informe également que je vais consulter les avocats de la commune pour étudier les poursuites possibles suite à ces publications totalement erronées qui donnent une mauvaise image de marque de la commune de Recologne et une fausse idée de la gestion de la commune par le conseil municipal.

Je vous prie Monsieur le Directeur d'agréer mes meilleures salutations.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses....) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- \* En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures  
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- \* Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures  
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- \* le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi .

### Rappels Réglementaires:

- \* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.
- \* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.
- \* Respect de l'environnement : On trouve de plus en plus de canettes, paquets de cigarettes et papiers gras dans notre village et sur les bords des chemins; les employés communaux ne peuvent pas passer leur temps à ramasser ces détritrus. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que la nature reste propre .
- \* Jardinières : pour embellir le centre de notre village, nous avons placé de grandes jardinières à des endroits stratégiques. Depuis le début de l'année deux jardinières ont déjà été malencontreusement détruites . Le coût du remplacement n'est pas négligeable pour le budget de la commune. Si vous êtes témoins de tels actes, n'hésitez pas à prévenir la mairie.
- \* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

### Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

### Ouverture de la mairie au 1 rue des Vergers (Ancienne école)

- \* Le mercredi : de 8 heures à 12 heures.
- \* Le vendredi : de 14 heures à 18 heures .
- \* Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures  
Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17  
Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

### La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures. Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location.

### Délivrance et renouvellement du passeport :

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

### Recensement pour la journée d'appel à la défense:

\* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

### Listes électorales :

- Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 28 FEVRIER 2017 doivent se faire inscrire en mairie jusqu'au 31 DECEMBRE 2016.

### NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15      Pompiers : 18

Victimes enrôlement djihadiste : 0800 005 696

### Lampes de rues

\* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs, (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

### Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

## Tarifs 2016

<b>Concession cimetièrre</b>	Contact : Philippe NANN au 03 81 58 11 37 70 Euros pour les concessions de 30 ans 100 Euros pour les concessions de 50 ans 320 Euros pour les concessions perpétuelles (+frais d'enregistrement de 60 à 75 Euros)
<b>Columbarium</b>	Case à 4 urnes : 534 Euros Case à 6 urnes : 595 Euros Cavernes (petite tombe pour urne ) : 120 Euros Jardin du souvenir : gratuit

### Location salle communale:

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30 caution : 305 Euros

#### Habitants de RECOLOGNE :

Week-end: 160 euros  
Apéritif : 60 euros

#### Personnes de l'extérieur :

Week-end: 270 euros  
Apéritif: 110 euros

#### Associations extérieures au village :

Un jour : 120 euros  
Deux jours : 150 euros

#### Commerçants :

Un jour : 210 euros  
Deux jours : 260 euros  
Trois jours : 360 euros

**Alambic:** S'adresser directement à la mairie pour le règlement.

10 Euros / jour pour les habitants de Recologne  
16 Euros pour les autres utilisateurs

**Affouage :** 32 Euros le stère en bordure de chemin et 6 euros sur pied.  
Inscription en mairie.

**RAPPEL :** l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

#### Taxe de raccordement au réseau d'assainissement :

Cette taxe est fixée à 1200 Euros payables en 2 fois :

- 600 Euros à l'ouverture du chantier
- 600 Euros 3 mois plus tard.



Comité des fêtes  
48 Grande Rue  
25170 RECOLOGNE

Recologne le 30 septembre 2016

Bonjour,

Le comité des fêtes organise une sortie en car **aux marchés de Noël** de Ribeauvillé et Montbéliard **le dimanche 11 décembre 2016**.

Le programme est le suivant et les horaires seront impératifs.

Départ de Recologne : 8 heures devant l'église

Arrivée à Ribeauvillé : 10 h 30

Départ de Ribeauvillé : 15 heures

Arrivée à Montbéliard : 16 h 30

Départ de Montbéliard : 20 heures

Retour à Recologne vers 21 h 30 devant l'église

Tarif unique par personne (paiement à l'inscription) ne comprenant que le coût du transport :

**22 euros**

Vous trouverez que le délai est un peu long jusqu'au 11 décembre mais pour les réservations de l'autocar à cette date, nous sommes dans l'obligation de nous y prendre tôt.

Contact : Daniel MEYER au 06 88 02 47 21

Retour des inscriptions à RECOLOGNE : Boîtes aux lettres de la mairie

Ou 29 rue des Granges

Ou 8 chemin de la Chaux .

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés.

Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas d'annulation par l'organisateur.

---

Bulletin d'inscription à retourner avec votre règlement ( chèque à l'ordre du comité des fêtes de Recologne ou espèces avec remise en main propre ) :

NOM	PRENOM	Tél portable*	Tél fixe	Adresse mail **

\* pour vous joindre pendant le voyage

\*\* pour vous donner des précisions de dernière minute avant le voyage



# RECOLOGNE

Le vendredi 18 novembre 2016  
à la Salle Communale  
à partir de 19 heures  
Soirée

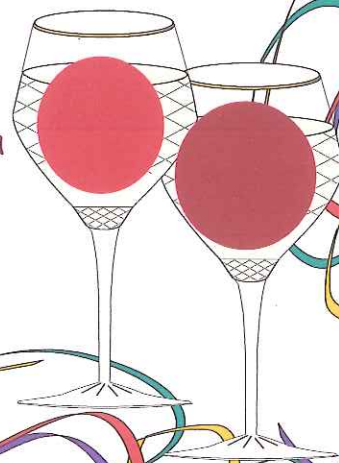
## BEAUJOLAIS NOUVEAU

Le Comité des Fêtes  
vous propose de découvrir  
les saveurs du cru 2016 autour  
d'un jambon salade

Ventes à emporter ou à  
consommer sur place.

L'abus d'alcool est dangereux pour la  
santé, à consommer avec modération

Réalisé et imprimé par le Comité des fêtes



# DEPUIS NOTRE DERNIER NUMERO



Maisons fleuries 2016



Pétanque 2016

Bruno et Virginie vous accueillent à la boulangerie